



Séance du 15/12/2020

DELIBERATION
n° 38-IUT-01

*relative à l'ouverture de parcours de formation conduisant à la délivrance du Bachelor
Universitaire de Technologie (B.U.T.)*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-2 et L712-6-1,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
Vu l'avis du Conseil de l'IUT dans sa séance du 12 novembre 2020,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Pour les étudiants entrant en « Bachelor Universitaire de Technologie » en septembre 2021, l'IUT de Rodez propose les parcours suivants :

- Dans la spécialité Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) :

Le parcours « Gestion Comptable, Fiscale et Financière »

Le parcours « Gestion, Entrepreneuriat et Management d'Activités »

Ces deux parcours sont accessibles à partir de la 2ème année.

- Dans la spécialité Informatique :

Le parcours « Réalisation d'applications : conception, développement, validation »

Le parcours « Déploiement, intégration d'applications et management du SI »

Ces deux parcours sont accessibles à partir de la 2ème année.

- Dans la spécialité Qualité, Logistique Industrielle et Organisation :

Le parcours « Management de la production de biens et services »

Le parcours « Pilotage de la chaîne logistique globale »

Ces deux parcours sont accessibles à partir de la 2ème année.

- Dans la spécialité Information-Communication :

Le parcours « Communication des organisations »

Accessible directement en 1ère année.

- Dans la spécialité Carrières Juridiques :

Le parcours « Patrimoine et finance »

Le parcours « Associations et entreprises »

Ces deux parcours sont accessibles à partir de la 2ème année.

Fait à Toulouse, le 15 décembre 2020

**Le président de la Commission
Formation et Vie Etudiante**

Hugues KENFACK

